

# L' AFFAIRE du SANG CONTAMINÉ & des CABINETS DENTAIRES CONTAMINÉS

Les protagonistes de l' Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés forment un Conglomérat International d'Intérêts, composé de Financiers, de Magistrats, de Politiciens et de Blouses Blanches. Leur force réside dans la connaissance par chacun du passé de l'autre et dans leur appartenance à des Hiérarchies Parallèles.

La Vérité sur l' Affaire du Sang Contaminé est cachée dans l' Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés.

## La Preuve du COMPLOT d' ETAT

=

## l' Assassinat Civil du Docteur SAMUEL Claude



**Chirurgien-Dentiste**

Sous le patronage du Ministère de l' Environnement et de l' Académie Nationale de Médecine  
Lauréat du Comité Scientifique des Prix Médicaux pour l' Amélioration de la Qualité de la Vie  
Prix d' Odonto-Stomatologie 1983

**Président Fondateur de Dentistes Sans Frontières**

Dossier Curriculum Vitae

**Pour Tous Pays : Reproduction, traduction et diffusion autorisées et souhaitées.**

## CURRICULUM VITAE



F 1 43 10 75 112 276

**SAMUEL Claude** Gérard

Nationalité Française

Fils unique de :

RUBIN Adèle & JANCU dit SAMUEL Josef, Décédés.

1967 Marié, 1991 Divorcé. Sans Enfants.

1995 ex-épouse, née DUMORA Raymonde décédée.

Assassinée par le Complot de Magistrats Français.

1967 Chirurgien-Dentiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris.

1967 Chirurgien-Dentiste Diplômé de l' Ecole de Chirurgie Dentaire et de Stomatologie de Paris .

1972 Diplômé de Démographie Economie et Sociologie Médicales - Institut Médico-Légal de Paris - Université Paris V.

1973 Docteur en Chirurgie Dentaire Thèse n° 35 : Structures Odontologiques, Système Social - Université Paris V.

1971 Agent contractuel à temps plein exerçant au Centre de Santé Municipal de Montreuil, 93100.

Adhésion au Parti Communiste Français que je quitte dès l' invasion Soviétique de l' Afghanistan.

Ancien Président du Syndicat National des Chirurgiens-Dentistes de Dispensaires et Centres de Santé.

Ancien Membre du Conseil d'Administration de l' Association Dentaire Française.

1981 Président Fondateur de " DENTISTES SANS FRONTIERES " 33, rue Gambetta F - 93100 Montreuil.

21 Mai 1981, premier jour du Septennat, statuts Association DSF déposés Préfecture 93. J.O. du 06 Juin 1981.

Fin Juin 1981, je reçois l'ordre de saborder DSF, sinon... Ordre donné par le titulaire du Tél.: 238 66 55 poste 518.

Mission Humanitaire dans le Cambodge, en passant par Saigon.(par le biais du C.F.A.M.S.P.C.).  
le 25 Août à Phnom Penh, invité Officiel, j' assiste à la cérémonie d' inauguration de la Banque du Sang du Cambodge.

Présidence de la République, Conseiller pour les Affaires Africaines et Malgaches : Professeur Guy PENNE,  
Chirurgien - Dentiste, ancien Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de l' Université Paris VII.

Devise de Dentistes Sans Frontières : AMOUR - SANTE - PAIX

1982 Serment de Dentistes Sans Frontières & NOUVEAU SERMENT des MEDECINS, Extraits :

... " JE JURE de toujours me souvenir qu'un patient n'est pas seulement un cas pathologique, mais aussi un être humain qui souffre.

Je n'oublierai pas que la prévention est la meilleure des médecines ; et si je n'y participe pas moi-même, JE JURE de ne jamais considérer l'action préventive avec négligence ou hostilité."...

Directeur de thèse du Doctorat en Chirurgie Dentaire de Madame GUYON Simone née CHEDAL-ANGLAY.

Contribution à la Discussion du MANIFESTE de la SANTÉ bucco-dentaire INTÉGRÉE. Paris V 1982 N° 42 55 82.

Mots clefs: Santé Publique. Dentistes Sans Frontières. Dentisterie Préventive et Sociale. Pertinence.  
Equipe Educative. Santé bucco-dentaire Intégrée. SANITARIAT.

Mission Humanitaire chez mes Frères Les Lépreux, à l' Institut de la Lèpre de Côte d' Ivoire à Adzopé.  
en Partenariat avec les Fondations Raoul FOLLEREAU et le Comité Français pour l' UNICEF.

" la forme Lépromateuse de la Lèpre est un syndrome immuno déficitaire acquis spécifique " (C.S.).

Dès mon retour la répression ouverte, conduite avec zèle par le Maire de Montreuil, commence.

20 Octobre : réponse du Chef de Cabinet du Ministre d' Etat, Ministre de l' Intérieur et de la Décentralisation,

Réf.: CAB / III / CM / N° 3193 / DT / JJB à notre lettre demandant assistance contre la répression.

Article de fond sur DSF publié dans " l' Ecole Libératrice " hebdomadaire du SNI-Pegc : N° 13 p.27-28.

1983 14 Janvier : Menace Officielle, écrite et signée par Le Conseiller Technique, du Ministre de la Santé Jack RALITE.

Février : Le Serment de Dentistes Sans Frontières reçoit l'agrément de l'Académie Nationale de Médecine.

Avril : Licencié sans préavis et sans indemnités par la Ville de Montreuil; Maire Communiste: Marcel DUFRICHE.

Dentistes Sans Frontières est déstabilisé : les Ennemis de la Santé Publique ont le champ libre.

La régulation de la Population Mondiale par les Agents du Protocole Sidaïque va pouvoir s' accomplir.

.../..2

Septembre : Ouverture de mon Cabinet Dentaire 46, rue Etienne Marey 75020 Paris.

Octobre : Le Nouveau Serment des Médecins est publié dans le mensuel " L' AMI du 20<sup>e</sup> ", N° 398.

17 Novembre : Sous le patronage du Ministère de l' Environnement et de l'Académie Nationale de Médecine.  
Lauréats du Comité Scientifique des Prix Médicaux pour l' Amélioration de la Qualité de la Vie.  
Prix d'Odonto-Stomatologie 1983 : Simone GUYON et Claude SAMUEL  
L' Odonto-Stomatologiste Artisan d'une Meilleure Qualité de Vie chez les Lépreux.  
... " La technologie appropriée " ... Mémoire : Bibliothèque de l' Académie Nationale de Médecine.

1984 Deux réponses au Nouveau Serment des Médecins:

... " Je n'oublierai pas que la prévention est la meilleure des médecines; et si je n'y participe pas moi-même, JE JURE de ne jamais considérer l'action préventive avec négligence ou hostilité."...

24 Janvier, l' Ordre National des Médecins nous écrit que le Bureau du Conseil National a conclu que les dispositions qu'il contenait étaient en concordance avec les principes déontologiques. Toutefois, il lui est apparu que la valeur du serment reposait notamment sur le fait qu' il est l' expression de principes issus d' une longue tradition et qu' il ne paraissait donc pas opportun d' en modifier les termes.

12 Mars, Le Président du Comité Consultatif National d' Ethique pour les Sciences de la Vie et de la Santé Monsieur le Professeur Jean BERNARD\*, nous écrit qu' il n' appartient pas au Comité d'exprimer un avis car ce n'est pas de leur champ de compétence.  
\* également Président de la Fondation - Centre National de la Transfusion Sanguine.

1985 Le Tribunal Administratif de Paris tente d' acheter mon silence en condamnant la Ville de Montreuil à me verser la somme de 145 000 F. Je fais Appel.

1988 Le Conseil d' Etat me condamne à rembourser l' indemnité que j' avais perçu. Commissaire du Gouvernement Madame HUBAC qui sera plus tard Membre du Cabinet de Monsieur le Premier Ministre Michel ROCARD. Décision non motivée. Déni de Justice, mobile : achever " DENTISTES SANS FRONTIERES " qui en sait trop.

Audience avec le Député Jean-Michel BELORGEY Membre du Conseil d' Etat, en présence de son Collaborateur Monsieur CARIOU.

SIDA : La réponse négative de l' Information Dentaire du 25 Mars 1988 à la lettre de D S F du 14 Mars 1988 déclenche la campagne d' autocollants de Dentistes Sans Frontières pour informer la Population. Des membres de l' Association Française des Hémophiles s' en plaignent auprès de l' Ordre.

Candidat aux Législatives à Montreuil, comme " Centriste Gaulliste d' Opposition ".  
Monsieur Jean-Pierre BRARD Maire de Montreuil est élu Député. Je dépose un recours en annulation auprès du Conseil Constitutionnel. Une menace de Mort par écrit m' est adressée.

Été 1988, le Chef de Cabinet de Monsieur le Secrétaire d' Etat Docteur Bernard KOUCHNER, m' accorde une Audience. L' entretien dura environ une heure. Nous avons abordé différents points qui sont liés : Affaire SAMUEL /VILLE de MONTREUIL et la décision du Conseil d' Etat, le Cambodge, la Lèpre, et le **SIDA**.

SIDA : l' Ordre des Chirurgiens-Dentistes me convoque et, avec voies de fait sur ma personne m' ordonne de faire stopper notre campagne d' Information de la Population, sinon...

FAUX signé du Président du CONSEIL CONSTITUTIONNEL Monsieur Robert BADINTER\* publié au Journal Officiel de la République Française du 08 Octobre 1988, page 12730, qui rejette mon recours.

\* Janvier 1984, Décret augmentant les collectes de Sang dans les Prisons :  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice : Monsieur Robert BADINTER.  
Directeur de l' Administration Pénitentiaire: Madame Myriam EZRATTY.  
Co-Président of the Prisons Administration: Monsieur Michel LUCAS, actuel Président de l' ARC.  
Ministre de l' Industrie et de la Recherche : Monsieur Laurent FABIUS.

### **Les Preuves du Complot d' Etat sont établies**

Mobiles: notamment, cacher le Plus Grand Crime de l' Histoire de France  
**Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés**

22 Décembre: Le Monde p.30, article de Jean-Yves NAU grâce aux documents remis au coursier qu' il envoie à mon Cabinet, suite à notre conversation téléphonique.

La parution de cet article est le fait attendu depuis des mois\* par Monsieur Alain AYACHE.

\*à la fin Juillet de nombreux Médias ont reçu des Documents envoyés par Dentistes Sans Frontières

1989 07 Janvier: Hebdomadaire Spécial Dernière\* N°1985 "la roulette et le SIDA" p.1 et 21, article de Frank BUHLER.  
\*Groupe de Presse Alain AYACHE.

### Début Grand Public de l' Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés

Mars: Mensuel d' Information SIDA 89 n°2 co-édité par l' Association\* ARCAT-SIDA et le CIVIS.  
p.13 rubrique Presse et Médias: Hivresses Médicales (palmarès mensuel des surprises médiatiques)  
article: Spécial Dernière joue à la roulette russe  
... " NDLR : La question de la contamination par l' intermédiaire de matériel souillé au cabinet du chirurgien-dentiste pose des problèmes multiples et complexes étudiés avec la plus grande attention et ne saurait être présentée de cette manière. ...". \*Président: Monsieur Pierre BERGÉ

2<sup>e</sup> trimestre 1989: ARCAT-SIDA = DÉSINFORMATION de la POPULATION

LA PREUVE, il suffit de comparer ce qui est écrit par eux dans leurs manuels :

Manuel d' Information Pratique à l' Usage du Grand Public, chez le Dentiste p.32-33 2<sup>e</sup> trimestre 1989, 6<sup>e</sup> édition et Manuel d' Information Pratique à l' usage des cabinets dentaires 1<sup>re</sup> édition - janvier 1988.

MOBILE : notamment, lire Gai Pied Hebdo N° 484 p.18 du 05 Septembre 1991.

10 Mars: Candidat à l' élection de Conseiller du Conseil Départemental de l' Ordre des Chirurgiens-Dentistes de la Ville de Paris, je dépasse la barre de Dix pour Cent des suffrages exprimés.

26 Avril: Article de Jean-Yves NAU : Le Monde, rubrique Sciences et Médecine p.19-20;  
je téléphone au Journal qui me donne l' adresse de l' ASSOCIATION DES POLYTRANSFUSÉS.  
J' écris à l' ADP. Le Président de l' ADP me téléphone. ...

23 Mai: Journal Présent N° 1826 "Danger sida : un dentiste témoigne" p.5, article de Marie-Hélène AUTAN.

24 Mai: Je dépose Plainte auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, à Paris, N°64.566 / 89 contre la Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes.  
Mobiles : 1) je refuse de financer par mes cotisations des confrères coupables de désinformation.  
2) attendu que les Magistrats ne sont pas au dessus des Lois, vu les Documents que je leur ai fournis, la LOI oblige ces Magistrats à porter Assistance à Patients en Danger.

**18 Juin: "J' ACCUSE "** , Lettre Ouverte. Extraits :

... "L' usage d' un instrument tel que la roulette à grande vitesse ou turbine nécessite l' utilisation d' un spray pour le refroidissement. L' air pressurisé et l' eau après réflexion sur les dents et les muqueuses voisines, sont atomisés dans l' air du cabinet dentaire. Les aérosols sont formés de microgouttelettes en suspension dans l' air, composées de liquides, dont le sang et la salive, de particules inertes, de bactéries et de virus."

... " De plus, les germes transmissibles, **dont** les virus du SIDA, peuvent être réaspirés dans les turbines et au moment de l' arrêt de celles ci, il se produit un phénomène physique de dépression importante en tête d' instrument. Ce qui fait que l' intérieur des turbines ET des canalisations d' arrivée d' eau ET d' air est contaminé.

... " Nous avons des propositions concrètes."

Lettre "J' ACCUSE " envoyée en Recommandé A.R. , dont à :

- 1) Ordre National des Chirurgiens-Dentistes: Le Président de l' Ordre National, Docteur E. SAINT- EVE porte plainte contre moi auprès du Président du Conseil Départemental de Paris, Docteur OLIVÉ \*.  
\*Docteur OLIVÉ coupable de voies de fait sur ma personne le 07 Septembre 1988.
- 2) Réponse le 20 Octobre 1989 du Cabinet du Ministre , Référence DGS, Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, qui va étudier les problèmes.
- 3) le Président de la République et le Conseil Constitutionnel: silence assourdissant.

05 Juillet: Hebdomadaire Jeune Afrique N°1487 "Le sida et la roulette" p.56, article de Hortense CHABRIER.

**26 Août:** Envoi aux Médias de la **Nouvelle Déclaration Universelle des Droits de l' Homme**, publié en Français et en Arabe par l' association "Santé Sans Frontières" dont je suis le Président Fondateur:  
...Titre II Article Un et Unique A TRAVAIL ÉGAL REVENU INTERNATIONAL ÉGAL.

27 Septembre et 13 Octobre: des plaintes contre moi sont transmises au Conseil Régional de Discipline de l' Ordre.

Novembre: "J' ACCUSE " et article de Présent publié dans: Denturo+, Vol. 20 N°3, Nov 1989 p.6.  
bimestriel de l' Association des Denturologistes du Québec - Canada.

- 1990 18 Janvier: A ma demande, afin de pouvoir travailler à temps partiel dans une Mutuelle, j' obtiens une Attestation du Conseil Départemental de l' Ordre de Paris certifiant que je suis inscrit au Tableau.
- 02 Février: **Mutuelle Générale de l' Education Nationale** : dès mon arrivée je refuse de me servir d' instruments contaminés et/ou contaminants et je distribue des Documents au seul Patient que je verrais au fauteuil puis aux Patients dans la salle d' attente. Je suis immédiatement licencié.
- 03 Février: le "J' ACCUSE " du 18 Juin 1989 est publié par l' Hebdomadaire\* " le Meilleur" N°1878 p.21.  
\*Groupe de Presse Alain AYACHE.
- 14 Février: je porte plainte contre la MGEN auprès de la DDASS de Paris.
- 26 Février: je porte plainte contre la MGEN aux Prud'hommes, N° RG 2644 / 90, Section Encadrement 3<sup>e</sup>Chambre.
- Fin Février: ma Femme, adhérente à la MGEN, terrorisée par les pressions de la MGEN demande le Divorce.
- 17 Mai: je comparais devant le Conseil Régional de Discipline de l' Ordre, en Audience interdite au Public.
- Juin: Séparation de corps prononcée. Je dors sur un matelas dans la salle d' attente de mon Cabinet Dentaire.
- 22 Juin: Tous les Députés de l' Assemblée Nationale reçoivent personnellement et nominativement la Lettre Ouverte du 21 Mai 1990 : "JUGEMENT". Grâce à un Listing Informatique des Députés.
- 14 Juillet: **lettre en rubrique scientifique de DSF, objet: Dentisterie et SIDA, Recommandations impératives.**
- 31 Juillet: La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris n' ayant pas répondu, je porte Plainte contre la DDASS auprès du Tribunal Administratif de Paris.Requête n°9006438-4.
- 10 Septembre: Le Parisien, p.9 Contamination du patient Kimberly BERGALIS par son Dentiste en Floride, USA.

**12 Septembre: dans mon mémoire complémentaire adressée au Président du Tribunal Administratif de Paris, j' écris aussi ceci :**

"Non subsidiairement, vous savez qu' en France on a en pleine connaissance de causes fait des **transfusions** avec du sang et des dérivés sanguins contaminés par le virus du SIDA à une époque où il était possible de faire autrement (hémophiles). Un praticien qui se sert, en le sachant, d'une instrumentation ou de produits souillés est un **criminel**. Si son acte entraîne mort d'homme, un **assassin**.

En ma qualité de Citoyen et Praticien Français **je porte plainte contre X pour propagation volontaire des virus du SIDA, aggravé du chef de concertation, ayant entraîné mort d'hommes et diffusion de l'épidémie du SIDA.** Je vous demande **formellement** de transmettre ma plainte aux Autorités Judiciaires de notre pays."

copie de cette plainte est envoyée, notamment, à:  
l' Association Française des Hémophiles qui répond par un silence assourdissant.  
l' Ordre National des Médecins qui répond par un silence assourdissant.

**Ce texte fut élaboré AVEC, et au Domicile de, Monsieur Jean PERON GARVANOFF  
Président Fondateur de l' ASSOCIATION DES POLYTRANSFUSÉS.**

**l' Alliance entre DSF et l' ADP réalise le changement d' échelle.  
Comment faire pour que le Scandale du Sang Contaminé soit dévoilé publiquement ?**

Tout acte Intelligent se compose de trois parties : conception, exécution, contrôle (préopératoire, opératoire, postopératoire).  
Faire savoir, savoir faire, savoir y faire. Pourquoi : Qui, Quoi, Où, Quand, Comment.  
Règles de l' Information Grand Public: Simplification, Grossissement, Orchestration, Transfusion, Unanimité.  
Renseignements sur l' Ennemi et sur Nous même et Service Actions Spéciales...  
Règles et techniques de la Résistance et de la phase non violente de la Guérilla Révolutionnaire.

Les protagonistes de l' Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés forment un Conglomérat d'Intérêts, composé de Financiers, de Magistrats, de Politiciens et de Blouses Blanches.  
Leur force réside dans la connaissance par chacun du passé de l' autre et dans leur appartenance à des Hiérarchies Parallèles.

Pour les diviser, étude des: contradictoire, contraire, sub-contraire, subalterne; univalence, multivalence, modale, affaibli.

- 1990 Pour accélérer la déstabilisation de l'Ennemi j' écris à la fin de chaque lettre envoyée:
- 1) N.B. Photocopies de cette lettre, dont à:  
suit une liste de personnes physiques et/ou morales directement ou indirectement concernées.
  - 2) et en bas de page la mention soulignée:  
Pour tous pays: traduction, reproduction et diffusion autorisées et souhaitées.

Pour les lettres de l'ADP seulement le 1) devra être employé.

07 Octobre: je suis candidat au PRIX UAP-PRÉVENTION 1990

Prix UAP-Prévention de Santé et Prix UAP-Prévention de Comportement,  
par. n° LR1649 adressée à l' Association UAP pour la Prévention

S/C Michèle REGNIER Déléguée Nationale, suite à sa lettre Réf.: MR/FM/364.

Union des Assurances de Paris: un des quatre Assureurs du Centre National de la Transfusion Sanguine,  
avec le GAN, le Groupe AZUR et les MUTUELLES DU MANS.

UAP: membre du Fonds Privé Solidarité Transfusion - Hémophilie\* créé pour acheter le silence des Hémophiles.  
les sept signataires , à Paris le 10 juillet 1989, des dispositions du Fonds de Solidarité sont:

Pour la Transfusion Sanguine: les Docteurs Jean-Marc BIDET Président de l' ADTS, Maurice CHASSAIGNE Président  
de la Commission Consultative de la Transfusion Sanguine et Michel GARRETTA Directeur Général du CNTS.

Pour les Assureurs: Monsieur Christian SASTRE.

Pour l' Association Française des Hémophiles: Messieurs Francis GRAEVE Président d' Honneur,  
James MAUVILLAIN Secrétaire Général et son fils Gérard MAUVILLAIN Administrateur chargé de la Communication.

**Monsieur Gérard MAUVILLAIN qui est Hémophile, est complice de l' achat du silence des Hémophiles,  
La PREUVE : sa lettre de cinq pages du 21 Août 1989 adressée à Monsieur Jean PERON-GARVANOFF.**

\*Groupement de Services d' Assurance et de Réassurance, GIE créé le 01 Janvier 1990,  
Registre du Commerce de Bobigny C.349.072.355-88C0036

30 Octobre: je porte plainte auprès du Président de l' Ordre National des Médecins

formulation identique au texte adressé au Président du Tribunal Administratif de Paris, moins la dernière  
ligne mais en plus un logo avec tête de mort et les mentions SANG, SIDA, en Français et en Arabe.

et dans le N.B. Photocopies de cette lettre, dont à:

a) Conseil National de la Résistance Française Anti-SIDA\*.

b) Des religieux dont les Musulmans Intègres\*.

\* l' Association Des Polytransfusés en ignore la composition et les ramifications; de même DSF ignore la  
composition et les ramifications des Réseaux mis en place par l' ADP (cloisonnement, étanchéité,...).

Pour les lettres de l'ADP seulement le a) devra être, éventuellement, employé.

02 Novembre: lettre Recommandée avec A. R., Réf. ONM/1/90/DD, adressée par l' Association Des Polytransfusés,  
qui porte plainte auprès du Président de l' Ordre National des Médecins contre le Docteur GARETTA,  
et ses complices ayant la qualité de MEDECIN.

05 Novembre: lettres Recommandées avec A. R., Réf. G/GD/90/DD, Réf. G/E.H./90/DD et Réf.G/P.JR/90/DD  
adressées par l' Association Des Polytransfusés, à:

- Madame Georgina DUFOIX, ancien Ministre des Affaires Sociales et Porte Parole du Gouvernement.
- Monsieur Edmond HERVÉ, ancien Secrétaire d'Etat chargé de la Santé.
- Monsieur le Professeur Jacques ROUX, ancien Directeur Général de la Santé.

12 Novembre: lettre Recommandée avec A. R., Réf. TdA/SS/A/90/DD, adressée par l' Association Des Polytransfusés:  
A tous les Magistrats des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale de France sous / couvert  
de Monsieur le Président du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Paris.

pour chacune de ces cinq lettres de l' ADP, le N.B. Photocopies de cette lettre, dont à, se termine par:  
Conseil National de la Résistance Française anti-SIDA .

14 Novembre puis 06 Décembre: article de Dentistes Sans Frontières: à propos du SIDA...

Tonus n° 177 1er au 14 novembre 1990 Rubrique Scientifique-Prévention p.34.

Profils n° 1242 06 décembre 1990 p.8.

Articles envoyés à l' Association Française des Hémophiles qui répond par un silence assourdissant.

19 Novembre: Réponse à ma lettre du 30 Octobre, de Monsieur le Président\* de l' Ordre National des Médecins

"Je vous précise que la juridiction de l' Ordre des médecins ne peut connaître que des plaintes portées  
à l' encontre de médecins nommément désignés (nom, adresse) et étayées de faits précis."

\*le Docteur Louis RENE est Chirurgien; en 1985 il préside la section technique et déontologie de l' Ordre. ... /..6

1990

17 Décembre: lettre Recommandée avec A.R., adressée par l'ADP à Monsieur le Professeur Luc MONTAGNIER

**Cette lettre, Réf.:PM/ IP/12/90/DD, comporte six pages et dix-sept pièces jointes.**

copie de cette lettre et des dix-sept pièces jointes, dont à:

liste de quarante quatre noms de Personnalités ou Organismes. Un extrait de cette liste :

Monsieur François MITTERRAND, Président de la République Française et **Chef des Armées.**

Maître KIEJMAN, Ministre Délégué de la Justice.

Monsieur Robert BADINTER, Président du Conseil Constitutionnel,  
ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Madame Simone VEIL, ancien Ministre de la Santé.

Association des Médecins Israélites de France.

Monsieur le Professeur ROZENBAUM.

Monsieur le Professeur CHERMANN.

Madame Danielle MITTERRAND, Présidente de l'Association France Libertés.

Monsieur Daniel DEFERT, Président de l' Association AIDES.

Monsieur Pierre BERGÉ, Président de l' Association ARCAT-SIDA.

**Conseil National de la Résistance Française anti-Sida.**

17 Décembre: Je demande des dommages et intérêts au Préfet de la Région d' Ile de France, Préfet de Paris qui est le Défenseur de la DDASS de Paris auprès du Tribunal Administratif, suite à ma Plainte du 31 Juillet 1990; car **la lettre\* du Représentant du Préfet adressée au TA de Paris est Mensongère.**

\* lettre du 06 Décembre 1990, Réf.: DA/BCL/JLF/MMF 90.1344.

Affaire suivie par : M. FORT Tél.: 42.28.44.83

Pour le Préfet de la Région d' Ile de France, Préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur de l' Administration Philippe RITTER

et je lui demande formellement de rétablir la vérité, avec la plus extrême diligence.

Je dépose ma demande comme Mémoire en réponse auprès du TA de Paris, et j'en envoie une copie

dont à: Le Doyen des Juges d' Instruction à Paris, Monsieur SAURET.

24 Décembre: Je réveillonne chez Jean PERON-GARVANOFF, fils de Chirurgien-Dentiste. Nous sommes sept:

Jean avec son épouse Dominique et leurs deux enfants

le frère de Jean: Christian GARVANOFF Secrétaire Général de l'Associaton Des Polytransfusés.

la mère de Jean: Madame Veuve Germaine GARVANOFF.

1991

06 Février:

**Dentisterie - SIDA**

Réponse à ma lettre du 30 Janvier, de Maître Robert M. MONTGOMERY, Jr., Avocat de Miss Kimberly BERGALIS patiente américaine victime du SIDA, contaminée par son Dentiste Homosexuel Sidéen, USA.

Les Autorités ont conseillé à tous les patients de ce Dentiste de se faire dépister.

Seule la moitié de ces patients a accepté de se faire dépister. Cinq patients n' ayant aucun autre facteur de risque découvrent qu' ils sont Victimes de ce Dentiste.

16 Février:

**Sang Contaminé - SIDA**

**La PREMIERE PLAINTÉ pour EMPOISONNEMENT est DÉPOSÉE**

Carte Lettre recommandée avec A.R. adressée par l' Association Des Polytransfusés à:

Monsieur SAURET Doyen des Juges d' Instruction à Paris.

**"Suite à notre entretien du Vendredi 15 février 1991 au Palais de Justice de Paris, j' ai l' honneur de vous remercier de vos conseils.**

**Aussi, nous demandons formellement la requalification de nos plaintes posées au Pénal dont vous avez connaissance, avec l' art 301 et 302 du Code Pénal, et les autres articles du Code Pénal à ajouter du fait de la qualification professionnelle des responsables incriminés."**

Copie de cette lettre , dont à:

Madame Sabine FOULON, Premier Juge d' Instruction à Paris.

Monsieur MARTIN, Chef de la Première Section du Parquet de Paris.

Monsieur Claude EVIN, Ministre de la Santé, S/C Monsieur Michel ROCARD, Premier Ministre.

et autres Personnalités.

**Telle fut La réponse au doyen SAURET, qui avait conseillé fermement à Jean de retirer sa plainte.**

Depuis Septembre 1990, Dentistes Sans Frontières envoie des " Affiches toujours signées, format A4 " avec des inscriptions en Français, d' autres en Arabe, telles que: Transfusion SIDA , Le Complot des Assassins, dessins de Tête de Mort, de Cercueil avec le mot Patient écrit dessus, etc ET des Documents.

Pour les envois à des Ambassades, Dentistes Sans Frontières procède par tirage au sort. Nous prenons dans une boîte quelques uns des drapeaux de tous les Pays que nous avons découpé dans une page de Dictionnaire. L'Ennemi recherche des liens logiques alors que c'est le Hasard qui décide. ... /..7

- 1991** Depuis des années, toutes les conversations téléphoniques entre, notamment, Jean PERON GARVANOFF, Président Fondateur de l'ADP et des Tiers sont enregistrées et continuent de l'être, ...  
Des copies de ces bandes magnétiques seraient dans certaines mains, ...
- 25 Avril: Début Grand Public de l'Affaire du Sang Contaminé:**  
Article de Madame Anne-Marie CASTERET dans l'Hebdomadaire "l'Evènement du Jeudi"
- 10 Mai: j'écris une lettre R. avec A.R au Président de l'Ordre National des Médecins, le priant de nous fournir ses explications sur Le COMLOT des BLOUSES BLANCHES.  
**lancement du thème: Blouses Blanches.**
- 04 Juin: le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, Défenseur de la DDASS de Paris auprès du TA, n'ayant pas répondu à ma demande formelle de rétablir la vérité, persiste dans son écrit\* Mensonger et calomnieux, aussi je dépose plainte contre le Préfet auprès dudit T.A.; requête n° 9105593 / 6.  
\*Affaire suivie par: **M. FORT** Tél.: 42.28.44.83, Pour le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris et par délégation, Le Directeur de l'Administration **Philippe RITTER.**
- 14 Juillet: j'écris une lettre ouverte: PROCES des DIRIGEANTS de LA TRANSFUSION SANGUINE, Pays: France, JUGEMENT ..." Attendu que: Monsieur le Président de la République Française, Chef des Armées n'a pas répondu, ... Le Silence est Assourdissant. Vu, les pièces du dossier, ...  
Au nom du peuple de France,  
TOUS LES DIRIGEANTS DE LA TRANSFUSION SANGUINE ET DES POLITICIENS DONT DES GOUVERNANTS et toutes personnes qui les soutiennent sont déclarés COUPABLES DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ."  
**lancement du thème: Le Silence est Assourdissant.**
- 29 Juillet: De nouvelles plaintes ayant été déposées contre moi, je demande à l'Ordre l'Assistance d'un Avocat.
- Début **Août:** mise au point d'une lettre de l'ADP pour le Président du Groupe AZUR, Monsieur Christian SASTRE.  
**DERNIER TEXTE élaboré AVEC Monsieur Jean PERON GARVANOFF, Président Fondateur de l'Association Des Polytransfusés.**
- l'ADP ne coopère plus avec nous.  
Je suis abandonné en pâture à la vengeance de l'Ennemi. Je sers d'Appât.  
Pour mieux crédibiliser Jean et lui permettre de nouer certaines Alliances\*, Dentistes Sans Frontières va écrire des lettres d'une fermeté exemplaire.  
Sur la forme ces lettres de DSF sont non seulement légitimes mais légales et, quand au fond l'ouverture d'une Information Judiciaire sur leur contenu permettrait de démasquer certains des Collaborateurs des Agents du Protocole Sidaïque.  
**Comme prévu, ces lettres vont entraîner contre moi des réactions violentes de l'Ennemi .**  
**\*Un de nos succès: l'utilisation de l'Association ACT-UP (association créée par l'Américain Juif KRAMER ).**
- 03 Septembre: par lettre R. avec A.R. je demande au Conseil Constitutionnel des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.
- 17 Septembre: lettre ouverte de Dentistes Sans Frontières, Objet: Propagation du SIDA et des Maladies Infectieuses  
**"Le Droit à la Santé ordonne de ne pas faire courir de péril du fait des maladies des autres." (C.S.).**
- La notion d'épidémie, maintenant de pandémie est réductrice. Elle ne prend en compte l'aspect virus de sida que dans ses dimensions géographiques et de temps. Elle occulte, notamment, l'aspect "maladie des maladies" car inexorablement avec le temps les défenses de l'organisme de l'individu porteur des virus du sida sont détruites. Cette personne devient un bouillon de culture ambulante, récepteur et, sans le vouloir, semeur de microbes dangereux, voire mortels, et très contagieux pour les autres: Tuberculose, etc. Dans toute l'histoire connue de l'humanité il n'y a jamais eu une telle situation.  
A situation nouvelle, concept nouveau. Création et lancement du concept **Cosmodémie** (C.S.).  
**Le SIDA est La maladie des maladies car le SIDA propage d'autres maladies: le SIDA est Cosmodémie.**
- 02 Octobre: le Conseil Constitutionnel ne me répondant pas, par lettre R. avec A.R. je dépose auprès du Doyen des Juges d'Instruction à Paris, avec constitution de partie civile, plainte contre X: Conseil Constitutionnel.
- 08 Octobre: par lettre R. avec A.R. je dépose auprès du Doyen des Juges d'Instruction à Paris, avec constitution de partie civile, plainte contre X:  
Dirigeants de la Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens-Dentistes pour propagation volontaire des virus du SIDA, aggravé du chef de concertation.

23 Octobre: par lettre R. avec A R. je dépose auprès du Doyen des Juges d' Instruction à Paris, avec constitution de partie civile, plainte contre X:  
DDASS de Paris et Ministère de la Santé,  
pour non assistance à personnes en danger et/ou autres articles du Code Pénal à déduire et/ou suppléer.

**29 Octobre:** par lettre Recommandée avec Avis de Réception n°1009 9677 3 FR,  
**je porte Plainte contre le Département de Santé Bucco-dentaire de l' ORGANISATION MONDIALE de la SANTÉ pour CRIMES CONTRE l' HUMANITÉ, auprès du Doyen des Juges d' Instruction à Paris, ce vu les Documents:**

- a) WHO / ORH / INFECT. CTR / 87 Geneva, 2-3 September 1987

Informal Consultations between the World Health Organization and Representatives of the Dental Manufacturing Industry on Infection Control and Hygiene in Oral Care Settings.

List of Participants - Extrait :

- Industry Representatives : SIEMENS A.G. , Bensheim, R.F.A. Mr H. BECKMANN.
- Experts from the Centre for Disease Control, Atlanta, U.S.A. Dr M. SCARLETT and Mr J. ZENILMAN.
- World Health Organization : Dr J. MANN, Dr D. BARMES, Mrs J. SARDO INFIRRI, Mrs M-H LECLERCQ, Dr J-Y BIAN, Dr G. PAKHOMOV, Mr J. LLOYD, Mr P. OZORIO.

- b) WHO / ORH / I.C.G. AIDS / 88 DISTR.: LIMITÉE. March 1988

International Coordination Group on Oral Manifestations of Human Immunodeficiency Virus Infection.

Ce document n'est pas destiné à être distribué au grand public et tous les droits y afférents sont réservés par l' Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il ne peut être commenté, résumé, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, sans une autorisation préalable écrite de l' OMS. Aucune partie ne doit être chargée dans un système de recherche documentaire ou diffusée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit - électronique, mécanique, ou autre - sans une autorisation préalable écrite de l' OMS.

**08 Décembre: Décès à l'âge de 23 ans de Miss Kimberly BERGALIS contaminée par son Dentiste Sidéen, USA.**  
Sa Mère nous écrit.

25 Décembre: j' écris lettre R avec A R au Conseil Supérieur de la Magistrature qui répond par un silence assourdissant.

**1992**

09 Janvier: lettre ouverte R. avec A.R. de Dentistes Sans Frontières à Monsieur le Président de la République Française  
Objet: Peine de Mort par Pendaison pour les Dealers du SIDA

Les connaissances, les investigations et les actions de l' Association DSF paniquent les Dealers du SIDA.  
En COLLUSION avec ceux-ci, et en concertation avec le Président de l' Ordre National des Chirurgiens-Dentistes le Docteur Suzanne MALAVAL Chirurgien-Dentiste à Nice, en ses qualités de **Vice Président de la Fédération AIDES Nationale** et de Praticien, **porte plainte contre moi** auprès du Président de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes.

**19 Février: Décès à l' âge de 38 ans, de mon Ami,**  
**Martyr Christian GARVANOFF, Hémophile, fils de Chirurgien-Dentiste,**  
**Secrétaire Général de l'Association Des Polytransfusés**

25 Février: J' assiste à la cérémonie religieuse, en l'Eglise de Recloses, pour mon Ami, Martyr Christian GARVANOFF puis à son inhumation au cimetière de Recloses (Seine et Marne ).

03 Mars: lettre ouverte R. avec A.R. de Dentistes Sans Frontières à Monsieur le Président de la République Française  
Objet: SIDA, Dépistage Obligatoire et Nominatif de toute la population  
..." De plus, la reconstitution nominative depuis le début de l'épidémie, permettra à l'Information Judiciaire d'établir des liens existants, des preuves du **complot**, entre des politiciens, les dépravés et des blouses blanches.  
Que le Peuple de France connaisse l'Atroce Vérité panique **les Dealers du SIDA ET leurs complices.**  
**Les cours d'assise et la Haute Cour** se profilent implacablement à l' horizon."...

19 Mars: lettre ouverte de **CONSEIL NATIONAL de la RESISTANCE FRANCAISE Anti-SIDA** , que je signe.  
enregistrée le 19 Mars au TA de Paris S/C Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Paris  
A tous les Magistrats de France  
Objet: Politique laxiste et sciemment criminelle de Gouvernants Français  
..." Que le Peuple de France connaisse l'Atroce Vérité panique **les Dealers du SIDA ET leurs complices.**  
**Les cours d'assise et la Haute Cour** se profilent implacablement à l' horizon."...

24 Mars: Le Président de l' Association SOLIDARITE PLUS (Siège social: 75 av. Parmentier 75011 Paris), Monsieur Gilles-Olivier SILVAGNI porte plainte contre Dentistes Sans Frontières auprès du Procureur de la République, et en adresse copie à la Chancellerie, au Président de l' Ordre National des Chirurgiens-Dentistes et au Docteur Georges LE BRETON\* Chef du Département d' Odonto-Stomatologie de l' Hôpital SAINT-ANTOINE, AP-HP.  
\*Membre de l' Académie Nationale de Chirurgie Dentaire. ... /..9

1992

13 Mai: Le Bureau d' Aide Juridictionnelle de Paris ne m' accorde pas l' assistance d' un Avocat pour me défendre contre les agressions de l' Ordre, car seules les personnes impliquées dans des Affaires relevant des Juridictions Administratives ou Judiciaires peuvent en bénéficier.

19 Mai: **Décès de Madame Veuve Germaine GARVANOFF, TUÉE** par la **Société Anonyme de Gestion Immobilière**. Journal France Soir, du 20 Mai, Article de Dominique RIZET.

28 - 31 Mai: Pour la première fois se tient à Paris, la 3ème Conférence européenne / israélienne du Congrès mondial des organisations des juifs homosexuels organisée par le groupe français BEIT HAVERIM, (BP 375, F-75526 Paris cedex 11), membre du Congrès mondial des organisations des juifs gay et lesbiennes.

13 Juin: lettre ouverte R. avec A.R. de DSF s/c Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation de France  
A tous les Magistrats de Tous les Pays

**Objet:** Propagation volontaire de la Cosmodémie SIDA = Crimes contre l' Humanité

" Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance LA définition de la Qualification Crimes contre l' Humanité:

**Attendu que les virus du SIDA frappent, sans discrimination, toute l' Humanité, la propagation volontaire des virus du SIDA est la définition absolue, authentique, car Universelle, de CRIMES CONTRE L' HUMANITE.**

Corollaire: toutes les autres définitions, passées, présentes ou futures sont naturellement partielles et potentiellement inductrices de dérive partielle.

19 Juin: je reçois la notification du **Jugement du TA de Paris** en date du 03 Mars,

" mes deux requêtes présentent entre elles un lien de connexité. qu' il y a lieu de les joindre pour y statuer par une seule décision; ... .".

**Mes requêtes sont rejetées.**

Par ce Jugement, on constate que: **la Santé Publique ne relève pas des Autorités Sanitaires.  
l' Administration peut me Calomnier en toute impunité.  
ces Magistrats ne portent pas Assistance à Personnes en Danger.**

29 Juin: Transmission au Conseil Régional de Discipline de l' Ordre de la **décision du Conseil départemental de Paris de l' Ordre des Chirugiens-Dentistes qui demande**, en sa séance du 11 Mai 1992,

sous la Présidence de Monsieur P-C LANSADE et en présence de: Messieurs OLIVÉ, ROUSSIERES, ESQUIROL, VARIN, BRUNOLD, BANON, REICHMAN, Madame FEUCHÉ-DOROCHEVSKY, Conseillers, Madame le Docteur SALLE, Médecin Inspecteur Départemental de la Santé de Paris (cette dernière ayant voix consultative)

**"...exclure Monsieur SAMUEL de la profession en prononçant à son encontre la peine de la radiation définitive du Tableau."**

12 Août: je forme Appel auprès de la Cour Administrative d' Appel de Paris (CAAP), du Jugement rendu par le TA.

14 Octobre: je demande au Bureau d' Aide Juridictionnelle l' assistance d'un Avocat, qui est obligatoire devant la CAAP.

30 Octobre: lettre R. avec A.R. de Dentistes Sans Frontières à Monsieur Pierre DRAI, Premier Président de la Cour de Cassation de France. **Objet:** Dentisterie - SIDA.

**Cette lettre comporte trois pages et sept pièces jointes.** Copie de cette lettre et des sept pièces jointes, dont à: liste de trente noms de Personnalités ou Organismes.

a) Un extrait de cette lettre:

..."Sur les mobiles de la contamination de nombreux hémophiles ET de leurs proches en France.

La part du chiffre d' affaires représenté par les dérivés sanguins anti-hémophiliques, notamment pour le CNTS, est importante. Aucun Directeur d'entreprise et/ou un Collectif ne voudrait tuer "la poule aux oeufs d' or".

En restant au niveau de la logique interne de l' entreprise CNTS, le mobile l' argent paraît donc peu pertinent.

Par contre, au niveau macro-économique ..."...

b) Un extrait de cette liste:

Docteur Bernard KOUCHNER Ministre, s/c Monsieur Pierre BÉRÉGOVOY Premier Ministre, avec demande de transmettre à Messieurs BRUNET, MONTAGNIER, ROZENBAUM, GLUCKMAN et KLATZMANN.  
Monsieur le Conseiller d' Etat Michel MASSENET.

Maîtres: Xavier CHARVET, Teddy COHEN, Dominique INCHAUSPE, Maryvonne JAFFREIN-RANDIER, Sabine PAUGAM, et Jacques VERGES, Avocats.

Journalistes: Alain GUÉDÉ, "Le Canard Enchaîné".

Anne-Marie CASTERET s/c Jean-François KAHN, "l' Evènement du Jeudi".

Pascal AUCHLIN, Suisse.

Centre Europe Tiers Monde 37, quai Wilson CH-1201 Genève -Suisse.

Collectif BUKO (Member of Health Action International), Allemagne.

Ambassades, dont à: Autriche, Jordanie, Portugal.

- 12 Novembre: je comparais pour la deuxième fois devant le Conseil Régional de Discipline de l' Ordre, en Audience interdite au Public et sans pouvoir bénéficier de l' assistance d'un Avocat.
- 23 Novembre: Réponse du Secrétaire Général Adjoint de la Première Présidence de la Cour de Cassation, Monsieur Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN à la lettre de DSF du 30 Octobre 1992:  
"...n' a pas qualité pour examiner l' affaire sur laquelle vous avez appelé son attention. ...".  
Par cette réponse, on constate: Non Assistance à Patients en Danger.
- 10 Décembre: Le bureau d'aide juridictionnelle (BAJ) de Paris rejette ma demande présentée le 13 Octobre 1992, Affaire n°9006438 :Samuel contre Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de Paris.  
Le motif du rejet par le BAJ est : "demande manifestement dénuée de fondement".  
Le BAJ ne motive pas sa décision. (Décision du 10 - XI - 1992, n ° BAJ 75060 129 21 3898 CAA Rejet).
- 11 Décembre: je forme Appel du refus d' Aide Juridictionnelle auprès du Président de la Commission des Recours.

### 1993

- 23 Février:** Décisions du Conseil Régional de la Région Parisienne de l' Ordre des Chirurgiens Dentistes, ou siégeaient: les Docteurs: R. RICARD, Président, BUQUET, CHAILLEUX, CUVELIER, DEPHILIPPE, EDWARDS, FREMAUX, JOSSE, LE BOURRE, MOREAU-BONNETAIN, MOSNIER, PETIT, PIGNEDE, membres du conseil régional.  
En présence de Maître Olivier BERCAULT, Avocat à la Cour, conseil juridique du conseil régional.

Absents excusés: Monsieur le Docteur COQUIN, Directeur départemental de la Santé, représentant le ministère de la santé publique et Monsieur le Professeur DARGENT, représentant le ministre de l' éducation nationale.  
Trois condamnations car l' Ordre a réparti les Plaintes en trois groupes :

**RADIÉ à VIE + Deux Ans d' Interdiction d' Exercice + un Avertissement.**

**RADIÉ à VIE**, suite à la plainte du Docteur Suzanne MALAVAL Chirurgien-Dentiste à Nice, en ses qualités de **Vice Président de la Fédération AIDES Nationale** et de Praticien.

**Deux Ans d' Interdiction d' Exercice**, suite à la plainte du Docteur Jean-Yves LE MENTEC, Chirurgien-Dentiste à Paris, et autres plaintes de Confrères et de l' Ordre.

Mes actions sont QUALIFIÉES par l' ORDRE : **ATTEINTE à l' HONNEUR de la PROFESSION DENTAIRE.**

**un Avertissement**, pour ne pas avoir pu présenter à l' Ordre le contrat de travail avec la MGEN.

on constate aussi, notamment :

**l' utilisation à mon encontre de la TORTURE MORALE par un DÉLIBÉRÉ de PRESQUE TROIS ANS.**

Mobiles des voies de fait dont je suis la Victime:

- D'une part, **avoir demandé aux Dirigeants de la Profession Dentaire que l' on fasse cesser l' utilisation de certains matériels et instruments dentaires contaminés et contaminants.**

Face à leur refus, aggravé de menaces à l'encontre de ma personne,

**avoir soulevé PUBLIQUEMENT, afin de protéger les Patients, ce gravissime problème de Santé Publique.**

Un exemple de contamination :

pour l' immense majorité des patients contaminés par le **Virus de l' Hépatite C**, dont l'origine de la contamination est officiellement déclarée Inconnue, cette contamination a tout simplement pour origine un Traitement Dentaire.

- D'autre part, afin que l' Affaire du Sang Contaminé puisse continuer à être sciemment tronquée & que l' Affaire des Cabinets Dentaires Contaminés n'éclate pas au grand jour.

En effet **ces deux Affaires ont des liens formellement connexes**, dont nous avons les **PREUVES :**

Voir le **Dossier de Presse de Dentistes Sans Frontières " DENTISTERIE & TRANSFUSION "**.

Les protagonistes de l' Affaire du Sang Contaminé & des Cabinets Dentaires Contaminés forment un Conglomérat d'Intérêts, composé de Financiers, de Magistrats, de Politiciens et de Blouses Blanches.

Leur force réside dans la connaissance par chacun du passé de l' autre et dans leur appartenance à des Hiérarchies Parallèles.

1993

23 Février: **Monsieur P. RIVIERE**, Président de la Commission des Recours **rejette ma demande d' Aide Juridictionnelle**.  
En France le Ministère d'un Avocat est obligatoire pour pouvoir déposer une requête auprès de la Cour Administrative d' Appel, OR Monsieur P. RIVIERE est le Président de la Cour Administrative d' Appel de Paris.  
Par ce Jugement, on constate que:  
**la Santé Publique ne relève pas des Autorités Sanitaires.**  
**ce Magistrat ne porte pas Assistance à Patients en Danger.**  
**En n' utilisant pas ses Pouvoirs d' injonction et d' enquête ce Magistrat permet au Défendeur de la DDASS de Paris\* de ME CALOMNIER en toute impunité.**

\*Le Défendeur de la DDASS de Paris auprès du TA de Paris est :  
pour le Préfet de la Région d' Ile de France, Préfet de Paris et par délégation, Le Directeur de l' Administration **Philippe RITTER**, affaire suivie par Monsieur **M. FORT**, Tél.: 42.28.44.83.

**LA PREUVE que le Défendeur de la DDASS de Paris me CALOMNIE :**

Mars: **Notification du Jugement du Conseil des Prud'hommes de Paris** du 19 Novembre 1992 N°2644/90  
Encadrement 3e Chambre, **Affaire SAMUEL contre Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)**.  
Conseillers Prud'Hommes, Messieurs:  
MAZEAUD, président Employeur; DENIS, assesseur Employeur;  
CHATILLON, assesseur Salarié; MARTINAUD, assesseur Salarié.

..." **Le Docteur SAMUEL expose que dès sa prise de fonction, il a constaté "que les conditions d' hygiène et de protection contre la propagation du virus du SIDA ne sont pas observées par le Centre Dentaire de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale "**; il a lui même porté cette mention sur la lettre de rupture du 1er février 1990 dont il a signé un exemplaire en ajoutant qu' il avait alors fait part de ses observations au Directeur qui lui avait intimé l' ordre de se taire:" ...

"**Attendu que le Conseil n' a pas à prendre parti sur le fond du débat soulevé par le Docteur SAMUEL** et sur le mérite des actions qu' il a pu engager sur un plan général; que, se plaçant sur le plan du contrat de travail il ne peut que constater que le Docteur SAMUEL a cherché à utiliser celui-ci, en dehors de son employeur, comme support de cette action, se situant ainsi largement au delà du cadre de son contrat; qu' il ne peut être reproché à son employeur de ne pas avoir admis les modalités de cette action entreprise à son insu;..."

Par ces motifs:

**Déboute Monsieur SAMUEL Claude de sa demande;**

Déboute la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale de sa demande reconventionnelle.

**Condamne Monsieur SAMUEL Claude aux entiers dépens de l' instance.**

Par ce Jugement, on constate que:

**ces quatre Conseillers Prud'Hommaux sont, notamment, Complices d' Empoisonnement.**

20 Mars: Je fais Appel des décisions du Conseil Régional de la Région Parisienne de l' Ordre des Chirurgiens Dentistes.

2ème trimestre: **La Cour Administrative d' Appel de Paris rejette mon appel du fait que je n' avais pas d' Avocat,**  
**ET**

**la CAP mentionne dans son Jugement l' assertion du Défendeur de la DDASS de Paris qui me Calomnie.**

**ON CONSTATE que LA FRANCE N' EST PLUS UN ETAT de DROIT**

**car La FRANCE est SOUS le CONTROLE des HIERARCHIES PARALLELES et de leurs COLLABORATEURS.**

19 Mai: lettre R. avec A.R. de Dentistes Sans Frontières à Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,

**Objet: Cosmodémie SIDA, "La maladie des maladies"**

**Exportation en pleine connaissance de cause, de dérivés sanguins contaminés par le virus du SIDA, à une époque où il était possible de faire autrement, à destination de Pays Musulmans.**

Monsieur Pierre DRAI, Premier Président,

Nous avons l' honneur de vous demander si vous pouvez affirmer ou infirmer la rumeur suivante:

**Certaines personnes considèreraient que l' exportation vers les Pays Musulmans des dérivés sanguins incriminés n' a pas pour mobile l' argent, mais qu' il s' agirait d' actes de guerre caractérisés contre l' Islam. (création de chaînes de contamination).**

Veillez agréer, ...

... /..12

1993

## Le Procès en Appel de l'Affaire du Sang Contaminé est en cours: Cour d'Appel de Paris, 13<sup>ème</sup> Chambre, sous la Présidence de Monsieur CERDINI.

*Etant l'objet de nouvelles menaces contre ma personne physique:*

27 Mai: **Copie en R. avec A.R.**, de la lettre R. avec A.R. de Dentistes Sans Frontières à Monsieur le Président et les Membres de la Section Disciplinaire du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, à Monsieur le Président CERDINI à qui DSF demande ma protection du fait de ma contribution éminente dans l'Affaire du Sang Contaminé et de la relation connexe établie par ces jugements Ordinaux.

01 Juin: **J'écis par lettre Recommandée avec A.R. n° 3997 6032 5FR à Monsieur le Président CERDINI en lui demandant Assistance et Protection ET je lui demande FORMELLEMENT d'être convoqué.**

On constate que malgré ma demande formelle:

- 1) je n'ai pas été convoqué.
- 2) je n'ai reçu ni assistance ni protection.

Et afin que la Vérité sur l'affaire du Sang Contaminé puisse continuer à être sciemment tronquée, la répression envers ma personne va encore s'aggraver.

pour comprendre l'Affaire du Sang Contaminé il suffisait tout simplement, et il suffit toujours :

- 1) de commencer par le début en respectant la chronologie, ce sans rien omettre :  
**voir le Dossier Presse de l'Association de Défense des Victimes de l'Affaire du Sang Contaminé**  
33, rue Gambetta F-93100 MONTREUIL Tel: 01 47 30 96 75
- 2) de me convoquer en m'accordant Protection et Assistance.
- 3) et que La Justice procède tout simplement aux vérifications et à toutes les investigations nécessaires qui s'imposaient ET qui s'imposent toujours à ce jour.

**EN NE ME CONVOQUANT PAS POUR ETRE ENTENDU, CE PROCES A ÉTÉ SCIEMMENT TRONQUÉ,  
IL N'Y A DONC PAS AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE.**

**PROCES TRONQUÉ, JUGEMENT CASSÉ**

Adage Français du 20<sup>ème</sup> siècle.

29 Juin: lettre Recommandée avec A.R. de Dentistes Sans Frontières au Conseil de Sécurité des Nations Unies.  
Objet : GUERRE Anti-Sida et INGERENCE HUMANITAIRE  
Affaire du sang contaminé, Affaire des Cabinets Dentaires contaminés.  
Copie de cette lettre en Recommandé avec A.R. à :

- 1) Le Premier Ministre Monsieur Edouard BALLADUR, qui a répondu par un silence assourdissant.
- 2) Le Ministre d'Etat Simone VEIL, Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville,  
ET Dentistes Sans Frontières demande formellement à Madame le Ministre d'Etat Simone VEIL la liquidation des institutions médicales ordinales, et, le français juif Claude SAMUEL dit à la française juive Simone VEIL :  
" laisser exister les institutions médicales ordinales justifie les crimes nazis ".

Le Ministre d'Etat Simone VEIL a répondu par un silence assourdissant.

26 Juillet: par lettre R. avec A.R. je fais appel auprès du Conseil d'Etat du Jugement de la CAP de Paris.

02 Août: **Je suis Victime d'une Dégradation volontaire de bien privé.**  
**Je porte plainte contre X pour la dégradation de ma Plaque Professionnelle, sur la façade de l'Immeuble.**  
**Celle-ci a été brisée en plusieurs morceaux.**

*Pour me protéger des menaces Physiques qui me sont promises :*

- 1) Je suis contraint de réduire de plus en plus mon activité Professionnelle.
- 2) Je suis contraint de garder Confidentielle l'adresse du domicile où je suis hébergé comme Réfugié.

**La répression contre ma personne va encore s'aggraver**